

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018

Présents : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, C.BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, C.RENARD, N.VIOLLET, L.PITTNER, M.VENIN (arrivée 20h40)

Absents excusés : Z. FOURNIER, F.PRAS

Secrétaire de séance : F.HINDERSCHIET

- Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2018 est accepté à l'unanimité.

- Délibérations

- Dissolution du budget annexe Lotissement au 31/12/2018

Le dernier lot du lotissement « La Muraille » ayant été vendu, il est demandé de procéder à la clôture de ce budget annexe. Cette opération permettra également de reverser au budget général un montant de 65 168.66€, qui correspond à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017. Le conseil accepte à l'unanimité.

- Création des budgets annexes au 1^{er} janvier 2019

Il convient de créer les budgets annexes de la commune nouvelle (en plus du budget principal). Comme suite à une réunion avec le comptable public, les budgets annexes suivants seront créés : forêt, lotissement de Sutrieu, photovoltaïque de Belmont, eau, assainissement. Le conseil donne son accord sur la création de ces budgets annexes. Madame le Maire précise qu'une convention sera passée avec le Syndicat des Eaux du Bas Valromey afin qu'il effectue la facturation de l'assainissement pour le compte des communes.

-Dissolution de la régie communale

Avec la création de la commune nouvelle, la régie doit être dissoute au 31 décembre 2018, elle sera créée à nouveau en 2019 sous l'entité de la commune nouvelle dès les premières réunions du conseil municipal en janvier. Le conseil accepte cette dissolution au 31 décembre 2018.

-Règlement de la facture du cabinet KPMG pour assistance financière sur le projet de fusion de communes

Madame le Maire explique que ce cabinet avait été sollicité par les cinq communes pour un accompagnement au projet de création de la commune nouvelle. Il convient à présent de régler la part revenant à Belmont-Luthézieu, soit un montant de 1100 €HT correspondant à 1/5^{ème} de la dépense engagée

- Vote de la contribution 2019 et des nouveaux statuts du Sivom du Valromey

En raison de la création de 2 communes nouvelles sur le périmètre du SIVOM, il est nécessaire de rééquilibrer la représentation des 6 communes membres au sein du comité syndical. Il a été proposé la nouvelle répartition suivante :

- Arvière-en-Valromey, Champagne en Valromey, Haut-Valromey 4 délégués

- Ruffieu 1 délégué, Talissieu 2 délégués et Valromey-sur-Séran 6 délégués.

Ce calcul a été effectué à partir de la population totale. Ces nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité. Concernant la contribution 2019, les bases restant inchangées (potentiel fiscal), celle-ci reste stable et s'élèvera donc à 74 232€. Le conseil par 11 voix pour et 1 abstention accepte cette contribution.

-Demande d'ouverture d'une enquête publique pour le projet d'Association Foncière Pastorale (AFP)

L'étude de faisabilité pour la création d'une AFP touche à sa fin et a prouvé l'intérêt de sa création sur la commune. Il convient à présent de demander l'ouverture d'une enquête publique sur un périmètre de 161 hectares environ répartis entre 194 comptes de propriétés. Il est rappelé que les propriétaires ont tous été déjà destinataires d'un courrier les informant des parcelles incluses dans le périmètre et ils seront de nouveau nominativement sollicités lors de l'enquête publique.

Compte rendu de la commission travaux

Monsieur MARTINE rend compte des travaux engagés et à venir. La salle des associations est hors d'eau hors d'air, l'accès au bâtiment mairie sera possible à nouveau par le porche. Concernant les stations d'épuration de Glargin et Bioléaz, 6 offres ont été reçues et 2 candidats auditionnés pour complément d'informations. Le marché sera attribué en début d'année pour un démarrage des travaux fin mars 2019. Le projet de voirie de Vogland est validé, le reste à charge de la commune (eaux pluviales) s'élève approximativement à 72000€, la consultation des entreprises sera effectuée par Bugey-Sud, maître d'ouvrage sur ce dossier.

Les travaux d'électrification de la rue des Chalets, de réfection des chemins forestiers et du chemin de Thurignin seront effectués en 2019.

Concernant la programmation de travaux sur les voiries communales, les routes de Margillieu, du Bovar et les 150 derniers mètres du chemin de Rajan ont été classés prioritaires.

Monsieur MARTINE propose d'engager la réflexion sur l'installation d'éclairages solaires dans les zones non équipées à ce jour.

- Questions diverses

Suite à des incompréhensions quant à la double facturation de l'eau et assainissement, il est expliqué qu'elle est exceptionnelle et qu'elle provient de la décision du Trésor Public en raison de la création au 1^{er} janvier 2019 de la commune nouvelle.

Le conseil municipal remercie les agents communaux qui ont pris l'initiative de garnir, avec leurs propres décorations, les sapins de Noël qu'ils avaient installés sur la commune. De nombreux compliments ont été formulés de la part des administrés.

Monsieur REYNAUD signale que la toiture du lavoir de Belmont serait à démousser, Madame VIOLETT précise qu'il en est de même pour les bacs de Massignieu.

Une réunion de travail sur le projet de commune nouvelle s'est tenue en présence des élus des 4 communes. L'organisation matérielle est en train de se finaliser. Les personnels se rencontrent régulièrement afin de mettre en place le fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2019. Les horaires d'ouverture au public seront prochainement communiqués.

La cérémonie des vœux de la commune nouvelle est programmée au samedi 12 janvier 2019 à 18 heures, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.

La première réunion d'installation du nouveau conseil aura lieu le jeudi 3 janvier 2019 à 20 heures à Belmont.

Séance levée à 21H40



Le Maire,
Pauline GODLET

